

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 36 du 13 août 2015

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 4

ARRÊTÉ
portant abrogation d'un texte.

Du 4 août 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ portant abrogation d'un texte.

Du 4 août 2015

NOR D E F D 1 5 5 1 3 5 5 A

Texte abrogé :

Arrêté du 23 décembre 1964 (BO/G, p. 4783 ; BO/M, p. 4301 ; BO/A, p. 2133 ; BOEM 120-2.1.1) modifié.

Référence de publication : BOC n° 36 du 13 août 2015, texte 4.

Art. 1er. L'arrêté du 23 décembre 1964 modifié, portant création au ministère de la défense d'une commission permanente de publication et de refonte du *Bulletin officiel des armées* est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre de la défense,

Jean-Yves LE DRIAN.